



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renforcer la solidarité et l'inclusion des personnes confrontées handicap

Question écrite n° 11756

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la nécessité de renforcer la solidarité et l'inclusion, à chaque période de la vie, des personnes confrontées au handicap. Pour bousculer les consciences et intensifier les politiques publiques en direction des personnes handicapées, l'Unapei a publié « Êtes-vous avec nous ? », livre de témoignage et de propositions. Cet ouvrage s'adresse à tous, du simple citoyen au titulaire d'un mandat ou d'une responsabilité au sein de la société. Il concerne plus particulièrement les élus nationaux et locaux, les acteurs associatifs, les professionnels de l'éducation, de la santé, de la recherche, de l'entreprise ou des médias. Certaines des propositions développées sont en effet faciles à mettre en œuvre par les différents acteurs de la cause des personnes en situation de handicap. Pour autant, il incombe aux services de l'État d'impulser une nouvelle dynamique par des décisions volontaristes et ambitieuses pour améliorer leur situation. Parmi les 41 propositions de l'Unapei, il faut noter l'amélioration de l'accueil et la communication avec les services publics, la revalorisation des allocations, l'extension des droits des personnes sous tutelle, le renforcement de l'accessibilité des transports, la lutte contre les préjugés, l'accès aux stages et aux emplois en entreprise ou en collectivité, l'organisation en milieu scolaire des projets pédagogiques nécessaires, le renforcement de la recherche sur les troubles du comportement, l'adaptation des consultations médicales, l'accès plus facile aux tribunes médiatiques. Ces mesures générales et transversales sont à mener dans la durée. Elles pourraient cependant s'inscrire dans le cadre d'un véritable « plan d'urgence » qu'il paraît indispensable d'initier. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour faire écho à cette démarche de l'Unapei afin que la situation des personnes handicapées soit mieux reconnue et améliorée.

Texte de la réponse

Depuis 2017, le handicap est bel et bien une priorité du Gouvernement, comme l'a souhaité le Président de la république lors de sa campagne. Cette priorité s'illustre en particulier dans la décision de placer le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées directement auprès du Premier ministre, pour mobiliser l'ensemble des politiques publiques au service de l'autonomie et du pouvoir d'agir des 12 millions personnes en situation de handicap et leurs 8 millions d'aidants. La feuille de route du Gouvernement participe de la construction d'une société inclusive, plus juste et plus équitable, véritable garante de l'émancipation individuelle des personnes handicapées. Elle s'inscrit dans un travail de co-construction avec les personnes en situation de handicap, les services de l'État, les associations et les collectivités locales. Le développement du service public de l'école inclusive permet désormais la scolarisation de 400 000 enfants en situation de handicap à l'école ordinaire. Avec 40 000 étudiants en situation de handicap, l'enseignement supérieur s'ouvre à une diversité de parcours afin que chaque jeune soit en capacité de réaliser son choix d'études. Afin de développer un accompagnement toujours plus individualisé la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social est renforcée et les moyens consacrés à l'aide individualisée à la compensation dans l'enseignement supérieur ont été doublés. Différents leviers ont également été mobilisés pour soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap et inciter les employeurs à développer des politiques RH inclusives. L'aide à l'embauche ouverte par l'État du

1er septembre 2020 au 31 décembre 2021 a permis le recrutement de 27 000 travailleurs handicapés. L'organisation de la 4^e édition du Duoday en novembre 2021 avec la formation de 17 000 duos entre un employeur et une personne en situation de handicap est une illustration parmi d'autres de cette dynamique enclenchée à présent de façon irréversible. 17 % des duos ont donné lieu à une insertion professionnelle à l'issue de l'évènement. D'autres mesures ont été prises pour faciliter l'accès aux droits, avec le développement des droits à vie (150 000 personnes en sont bénéficiaires) mais aussi l'amélioration de la compensation de tous les handicaps. Convaincus que l'environnement doit s'adapter aux personnes et non l'inverse, l'accessibilité dans tous les domaines de la vie sociale est développée : cadre bâti, transports, culture et loisirs, communication, accessibilité des élections

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11756

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7260

Réponse publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1349